

# Saint-Point

La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent.  
Albert Camus



**Bulletin municipal**

**Janvier 2021**

## SOMMAIRE

Mot du maire .....	Pages 3 et 4
Budget .....	Page 5
Repas des anciens, commémorations, notre centenaire .....	Page 6
Agents communaux, aménagement hangar .....	Page 7
Adressage, voirie, fleurissement .....	Page 8
Bâtiment communal .....	Page 9
Ecoles .....	Pages 10 à 13
Restaurant scolaire .....	Page 14
Commission patrimoine .....	Page 15
Cimetière, zéro phyto .....	Page 16
Verger communal, ambroisie .....	Page 17
Renouée du Japon, décharges sauvages .....	Page 18
Environnement, Valouzin .....	Page 19
SIRTOM .....	Pages 20 et 21
Benne à métaux .....	Page 21
PLUi, fibre optique, site internet .....	Page 22
Trail du Haut Clunisois, randonnées .....	Page 23
Les associations .....	Pages 24 à 27
Salle du Poète .....	Page 27
Voie verte .....	Page 28
Intercommunalité .....	Page 29
Vivre à Saint-Point .....	Pages 30 à 33
Numéros utiles .....	Page 34
Cartes de visite .....	Page 35

## MOT DU MAIRE

Chères vous toutes, chers vous tous,

Quelle drôle d'année 2020 ... Non ! pas drôle du tout...

Mais je ne veux pas être dans des pensées tristes et négatives, alors je vais essayer de vous écrire quelques mots d'espérance.

Tout d'abord, 2020 a été l'année d'une nouvelle mandature. Je veux remercier encore l'ancienne équipe qui a travaillé à la bonne gestion de la commune. Les six années passées n'ont pas été de tout repos et ne furent pas un long fleuve tranquille. Mais la majorité d'entre nous n'a pas quitté le navire malgré les difficultés rencontrées. Bravo car ce n'était pas simple.

J'ai souhaité repartir à la tête d'une nouvelle équipe et vous m'avez fait confiance. Avec des personnes animées d'un même projet, « prendre soin de notre commune » à tous points de vue, gestion financière, environnement, patrimoine, école, agriculture, bien vivre ensemble...

Nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises avant les élections pour travailler sur notre engagement pour la commune et c'est une réelle satisfaction de se retrouver autour de ces mêmes objectifs. Bien sûr nous ne sommes pas toujours d'accord sur la forme, mais nous arrivons toujours au même consensus : le mieux pour Saint-Point et ses Sampognards.

Chacune, chacun, nous avons pris notre place au sein de l'équipe. La Covid nous met quelques bâtons dans les roues et nous aurions aimé aller plus vite dans nos actions. Nous devons nous adapter aux circonstances, au contexte compliqué.

Une commission travaille sur le patrimoine. Notre église et le tombeau de Lamartine font partie de nos priorités. Ils ont besoin de soins, d'être remis en état.

Une autre commission travaille pour la bonne gestion de l'école en partenariat avec le SIVOS. La rentrée 2020/2021 s'annonce importante. Beaucoup d'enfants, effectifs en hausse, il va nous falloir trouver des solutions pour accueillir tous nos chers bambins. Qui l'eut cru ? ! Heureusement que nous n'avons pas baissé les bras il y a quelques années ...!

Une commission environnement va nous guider dans notre choix du zéro phyto, dans le nettoyage des décharges sauvages, l'entretien du verger communal et nous mettrons en place d'autres actions.

Et puis il y a le bâtiment communal sur lequel nous continuons de travailler avec la compagnie du 13/10, le Petit Piment. Certains disent que cela ne se fera jamais, Nous, nous disons, avec le Petit Piment, que cela se fera, mais il faut du temps, de la patience. Et surtout être sérieux de part et d'autre dans nos décisions. De plus nous avons eu de mars à juin cette période de confinement qui a stoppé net notre collaboration.

Les associations de la commune... et les actes au quotidien nous occupent et nous mobilisent notamment : SIRTOM, le SPANC, le CIAS, la Communauté de Communes, le PLUI, l'assainissement, la voirie, Villages Solidaires.

C'est ainsi, nous l'avons voulu, nous irons au bout. Je suis très heureuse de ce nouveau départ, de cette nouvelle équipe et déjà je peux remercier l'équipe municipale pour son implication. Nous avons déjà fait quelques avancées qui ne se voient pas, dans l'ombre. Il n'y aura pas forcément de grandes réalisations

durant cette année 2021. La gestion d'une commune, c'est aussi une multitude de petites choses réalisées qui ne se remarquent pas...

L'équipe de salariés a su s'adapter aux conditions difficiles durant cette année 2020. Je remercie tout particulièrement les Atsem, notre cantinière, notre enseignante qui ont fait face et nous avons tout fait pour que les enfants puissent être accueillis suivant le protocole sanitaire imposé.

Soyons positifs ! Malgré les difficultés la vie continue et nous retrouverons la normalité. Nous sommes contents d'être engagés pour Saint-Point et d'être Sampognards, au sein d'une communauté de communes, qui l'a prouvé cette année, fait tout pour que chaque commune sorte de cette crise sans trop de dommage.

Je pense aux agriculteurs, aux entreprises et artisans Sampognards qui subissent de plein fouet cette crise économique. Soyons des soutiens et essayons autant que possible de les faire travailler.

J'ai demandé à notre trésorier, Monsieur Voisin, de venir expliquer à notre nouvelle équipe ce qu'est la gestion financière d'une commune. Nous avons travaillé avec lui toute une soirée. Il nous a confirmé que Saint-Point se porte bien financièrement et nous a félicité sur sa bonne gestion financière. Voilà qui est rassurant.

Villages Solidaires et la Compagnie du 13/10 sont venus également pour présenter leurs associations et leurs projets.

Notre vie associative est en sommeil. C'est extrêmement regrettable car une bonne dynamique était repartie ces dernières années. Ayons confiance, cela reprendra, avec encore plus de propositions de rencontres, de moments de retrouvailles et d'amitié.

Enfin, ne soyons pas avares de remerciements et encore une fois merci à tous ceux qui ont continué de travailler pour nous pendant ces temps difficiles de confinement au printemps, merci particulièrement aux personnels soignants, à tous ceux qui ne se sont pas arrêtés et qui ont continué le service à la population.

Je vous souhaite la meilleure santé possible, soyez prudents, raisonnables, n'hésitez pas à nous donner vos avis, vos souhaits, vos besoins, et nous mettrons tout en œuvre, dans la limite de nos ressources pour répondre à toutes et tous, mais aussi aux agriculteurs, aux entreprises et artisans.

Meilleurs vœux, Bonne année 2021, qu'elle soit douce pour vous nos anciens, pleine de « pep's » pour vous nos jeunes qui avez besoin d'espoir ! La vie est trop précieuse pour la gâcher avec des choses qui n'en valent pas la peine.... A notre regret et à l'heure où nous mettons sous presse ce bulletin, je ne peux vous inviter à notre rencontre annuelle que sont les vœux de la municipalité. Nous préférons appliquer le principe de précaution.

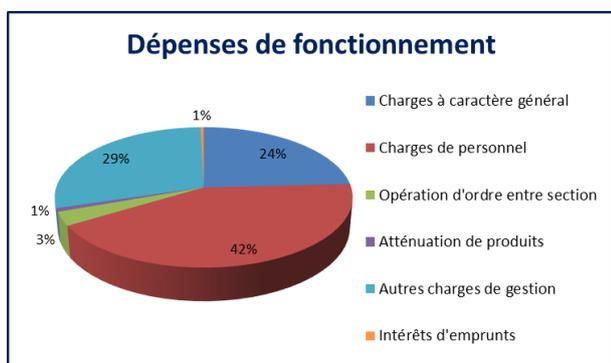
C'est ainsi que nous participerons à la relance de la Vie ! Que chacun et chacune prennent soin de ses voisins, voisines. N'hésitez pas à nous donner de vos nouvelles. La maison communale vous est ouverte ! Bonne année 2021 dans vos hameaux et dans le bourg, et lorsque tout ira mieux, pourquoi ne pas nous retrouver toutes et tous pour un beau moment festif ?

Votre maire,

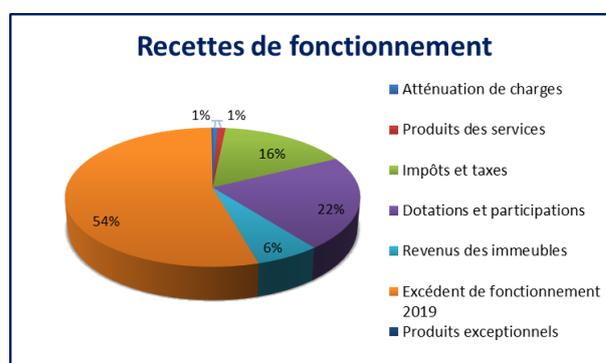
Jocelyne

# BUDGET

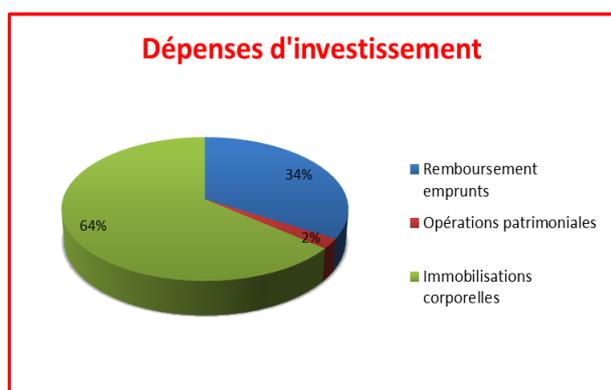
Comptes arrêtés au 15/12/2020 : état des dépenses et recettes réalisées.



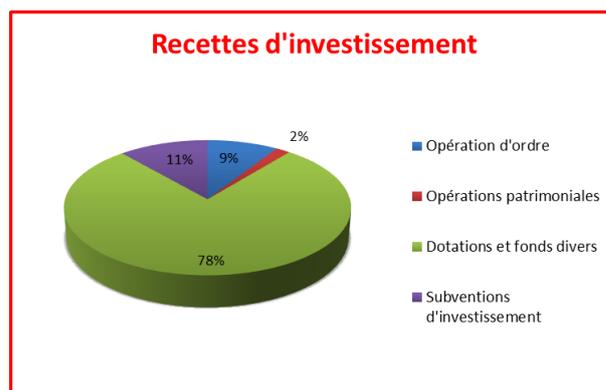
Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à **225 796.64 €.**



Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à **217 698.53 €.**  
Le montant de l'excédent de fonctionnement 2019 s'élève à **258 182.13 €.**



Le montant des dépenses d'investissement s'élève à **64 286.56 €.**



Le montant des recettes d'investissement s'élève à **79 230.15 €.**

### Les principales dépenses d'investissement de l'année (TTC) :

Réfection de murs : .....	17 541.00 €
Busage et curage des fossés à Chagny : .....	9 199.74 €
Remplacement des huisseries des vestiaires de l'école : .....	4 878.00 €
Adressage (fin de prestation) : .....	2 754.00 €
Remise en état chemin : .....	2 304.00 €
Electricité hangar communal : .....	2 191.00 €

## REPAS DES ANCIENS

Malheureusement, cette année 2020 ne nous a pas permis de regrouper les plus de 70 ans. Le contexte nous a obligé à appliquer le principe de précaution, donc pas de repas au restaurant. Dommage ! Mais nous nous sommes dit qu'au printemps tout serait peut-être plus propice pour nous retrouver. Nous ne manquerons pas d'organiser ce bon moment dès que nous le pourrons, que ce soit au printemps ou même en été !

## COMMÉMORATIONS



Les commémorations du 8 mai 1945 et 11 novembre 1918 se sont déroulées avec un public restreint pour faire mémoire des Morts pour la France. Le Monument aux Morts a été fleuri. Par précaution, les portedrapeaux Philippe TOUTANT et André RAMAGE n'étaient pas présents mais ont confié le drapeau à l'équipe municipale.

## NOTRE CENTENAIRE

Ce fut un grand honneur que d'être là pour fêter Alice Jourdain ce 22 février 2020 !

100 ans pour Madame Jourdain...

Sa famille, ses amis étaient là ! Quoi de plus important ?

Lamartine disait : « Il y a une femme à l'origine de toute grande chose »... Et nous l'avons vérifié ce jour-là. Fêter une centenaire ! C'est grâce à elle si nous avons été si nombreux à nous rassembler autour de l'affection, de l'amitié, de la tendresse.

« Le monde est un livre dont chaque pas nous ouvre une page » disait encore Lamartine... Alice en a fait des pas, en a tourné des pages ! Son métier, elle l'a aimé. Toutes les petites têtes brunes, blondes, qu'elle a connues comme maîtresse ont reçu un bel enseignement de sa part.

Quel bon moment nous avons passé tous ensemble autour d'Alice. Qu'elle garde encore la meilleure santé possible entourée des siens et du personnel soignant de l'hôpital de Tramayes qui prend soin d'elle avec beaucoup de bienveillance.



## AGENTS COMMUNAUX

Cette année, rien n'a changé au niveau de nos employés communaux. Notre équipe est toujours la même, Sylvain et Fabrice pour les tâches techniques extérieures et l'entretien des bâtiments communaux, Sylvie, notre cantinière, ainsi qu'Hélène, secrétaire de mairie.

La gestion du personnel relève des compétences du maire. Pour mener à bien cette mission Jocelyne est aidée par Pierre-Yves et Pierre-Marie pour les employés communaux et Ornella pour le personnel Atsem et administratif.

Une augmentation du temps de travail a été votée en conseil municipal le 24 juillet 2020 pour Sylvie. En effet, compte-tenu du nombre croissant d'élèves à l'école, il était nécessaire d'augmenter son temps de travail afin de toujours garder un service de qualité pour nos enfants.



2020 aura été une année bien particulière pour tous et pour notre équipe. Nous remercions vivement tous les agents communaux d'avoir su maintenir le plus et le mieux possible la continuité de notre service public en ces temps difficiles.

## AMENAGEMENT HANGAR COMMUNAL

Les travaux d'aménagement du hangar communal engagés à la fin de la précédente mandature sont maintenant terminés.

Ils ont été réalisés, en majeure partie, par les employés municipaux, au gré de leurs disponibilités et ont duré un peu plus d'un an. Le matériel nécessaire à cette réalisation représente un coût de 7 250 €.

Seule la partie électricité a été assurée par l'entreprise SAS BONHOMME pour un montant de 2 191 €.

Ces travaux sont une belle réussite : ils permettent d'améliorer les conditions de travail de Sylvain et Fabrice et de gagner de la place de stockage.

Le rez-de-chaussée a vu l'aménagement de sanitaires, d'un espace coin-repas, d'un vaste atelier et d'un local de rangement pour l'association l'Amicale de Saint-Point.

La plate-forme à l'étage, ainsi créée et agrandie sert de stockage aux différentes associations et aux employés pour libérer de la place au rez-de-chaussée et dans d'autres locaux.



## ADRESSAGE



L'adressage, nous l'attendons tous !

Ce chantier aurait dû être terminé sur 2020 mais le contexte difficile n'a pas permis de faire avancer ce sujet comme nous l'aurions souhaité bien que nous ayons rendu notre travail sur l'adressage avant bon nombre de communes du territoire. La Communauté de Communes a lancé la consultation des entreprises afin de trouver le meilleur marché. C'est l'entreprise Rochetaillée Email qui a été retenue. Nous sommes impatients d'avoir le matériel : plaques, panneaux, numérotation.

Nous pouvons croire que cela sera effectué pour le printemps. Nous vous informerons en temps voulu pour l'organisation de la pose des numéros sur vos maisons. En attendant patience !

## VOIRIE

En 2020, l'équipe municipale a décidé de procéder à la réfection complète de la route menant à la Chanalle depuis le croisement de Champ Para. Ce hameau est aujourd'hui l'un des plus importants, en termes de nombre d'habitants, avec par conséquent, une circulation dense.

Ce chantier a eu un coût de 29 935 € et a été inscrit au budget de la Communauté de Communes au titre de sa compétence voirie.

Par ailleurs, comme les autres années, l'enrobé mis à notre disposition sur le budget communauté de communes a été réparti par les employés municipaux là où c'était nécessaire.

Un gros travail de curage des fossés a été effectué par l'entreprise ZIEGER sur le hameau de Chagny. Joël BERGERON continue de nous aider sur ces chantiers et veille avec Pierre-Yves aux travaux à effectuer.



## FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Quelques personnes du bourg entretiennent régulièrement certains lieux du village et nous les remercions. Cependant, cela reste à renforcer afin de rendre le village plus agréable à traverser. Si vous souhaitez participer à l'embellissement du village, merci de vous rapprocher de la mairie. Nous vous encourageons à fleurir les abords de votre maison !



## BATIMENT COMMUNAL



La Compagnie du 13/10 – Petit Piment et la municipalité continuent leur travail de négociation. Inutile de vous dire que cette affaire, comme tant d'autres, a pris au moins 8 mois de retard dû au Covid.

La Compagnie du 13/10 a maintenant regroupé les devis pour les travaux nécessaires à la réhabilitation intérieure du bâtiment.

Leurs recherches de subventions avancent et ils savent aujourd'hui que le Conseil Départemental, la Région, la CAF les suivent sur ce projet. D'autres partenariats financiers peuvent être également envisagés pour eux.

Le bail emphytéotique sera signé prochainement.

Qu'est-ce qu'un bail emphytéotique ? Il est conclu pour 18 ans au minimum et ne peut dépasser les 99 ans.

Ce type de bail confère au preneur un droit réel sur la chose donnée à bail moyennant un loyer assez faible (il se comporte comme le réel propriétaire). En contrepartie, il doit améliorer le bien et peut procéder à toute construction ou rénovation. L'ensemble de ces constructions et améliorations sont définitivement acquises au propriétaire en fin de bail sans qu'aucune indemnité ne soit due au locataire (également appelé emphytéote).

Lorsque le bail emphytéotique arrive à échéance, le locataire est dans l'obligation de quitter les lieux. Alors occupant sans droit ni titre, seule la possibilité d'obtenir le consentement d'une nouvelle location peut lui permettre de rester. Le bail emphytéotique ne permet pas la tacite reconduction du contrat tout comme le bail commercial.

Ce bail peut être rompu à tout moment avec accord des deux parties.

Pour ce qui concerne l'affaire Compagnie du 13/10 et municipalité, Léa ERBA, notaire, Sampognarde, nous apporte ses conseils et son savoir compte tenu de sa profession juridique.

Une durée de bail de 18 ans a été retenue et le loyer sera de 1 euro compte tenu de l'importance des travaux de réhabilitation intérieure pris en charge par la Compagnie du 13/10. La plomberie, l'électricité, l'isolement, le chauffage, sol, .... Tout ce qui relève de l'intérieur sera pris en charge financièrement par la Compagnie du 13/10.

La municipalité s'est engagée sur le ravalement de façades et le changement des huisseries pour un coût de 45 945 € TTC duquel seront déduites les subventions obtenues d'un montant de 24 887 €, donc un reste à charge pour la commune de 21 058 €.

La Compagnie du 13/10 et la municipalité sont impatientes de voir démarrer concrètement ce beau projet.



## LES ECOLES DE SAINT-POINT ET BOURGVILAIN



Les écoles de Bourgvilain et Saint Point appartiennent au Regroupement Pédagogique Intercommunal des quatre saisons ».

Les élèves de Saint Point et de Bourgvilain sont répartis entre les deux sites : de la toute petite section à la moyenne section à l'école maternelle de Saint Point, de la grande section au CM2 à l'école élémentaire de Bourgvilain, qui compte deux classes.

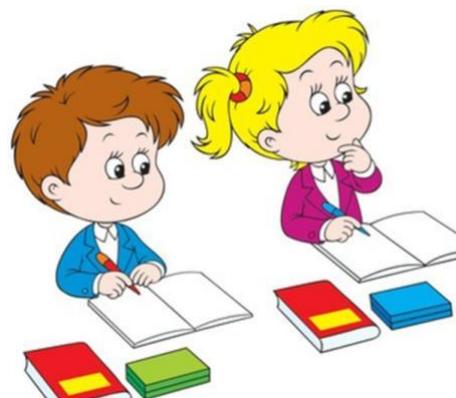


A Saint Point, l'enseignante et directrice Camille MARC est secondée par deux ATSEM, Mme Alison FERREIRA PINTO et Mme Brigitte RAMAGE, mais également par Mme Sylvie RAMAGE, cantinière.

A Bourgvilain, Mme Laurence DEGLUAIRE a en charge les grandes sections, les CP et les CE1. Elle est secondée par deux ATSEM (alternativement), Mme Aurélie DELHOMME et Mme Emilie FAYET.

Mme Carole LOVATO a en charge les CE2, les CM1 et les CM2. Elle est également directrice de l'école de Bourgvilain.

Depuis début novembre et jusqu'à fin mai, l'école de Bourgvilain bénéficie de la présence d'une personne en mission de service civique, Mme Valentine TEXEIRA qui intervient principalement dans la classe de Mme DEGLUAIRE, du fait de l'effectif important de sa classe.



### Les écoles en chiffres

#### Saint-Point

6 élèves en toute petite section  
15 élèves en petite section  
6 élèves en moyenne section

#### Bourgvilain

11 élèves en grande section  
6 élèves en CP  
7 élèves en CE1  
4 élèves en CE2  
8 élèves en CM1  
2 élèves en CM2

Les deux écoles travaillent en lien étroit, en proposant notamment aux élèves des journées de décroisement, mais aussi des projets pédagogiques communs entre les classes de Mme MARC et DEGLUAIRE.

Lors des quatre journées de décroisement (une pour chaque saison), les enfants des deux écoles se réunissent, alternativement à l'école de Saint-Point ou à l'école de Bourgvilain, et célèbrent ensemble les temps forts de l'année scolaire, en partageant des activités variées, les repas, ... Ces journées sont toujours de grandes réussites et des moments fédérateurs pour les élèves, qui coopèrent volontiers et vivent d'heureux moments ensemble, malgré les différences d'âge, tout ceci grâce au professionnalisme et à la bienveillance du personnel encadrant du RPI



Les enfants de nos villages bénéficient de l'expertise d'enseignantes investies et dynamiques qui ont à cœur d'offrir une scolarité sereine et de qualité, en relation constante avec les parents d'élèves. Nous ne pouvons que nous réjouir de la chance qu'ont les enfants et de la qualité des services mis à leur disposition, qu'il s'agisse des temps de classe ou des temps de garderie et de cantine.

### De nouveaux aménagements à Saint-Point



Cet été, les huisseries de la partie vestiaire ont été remplacées. Ces travaux ont fait suite au remplacement de toutes les autres huisseries de la classe en automne 2019, afin d'améliorer l'isolation thermique de la classe.

Le grand bac à sable ouvert dans la cour a été supprimé, il sera remplacé par de petits bacs à sable qui ferment, afin de garantir plus d'hygiène.

## INTERVIEW

Interview de Camille Marc, enseignante et directrice à l'école de Saint Point :

**Depuis combien de temps enseignez-vous à l'école de Saint-Point ?**

**CM:** C'est (déjà !) ma 4<sup>ème</sup> rentrée à l'école de Saint Point.

**Quelles sont les particularités, les points forts de l'école maternelle de Saint Point ?**

**CM :** En termes de particularité, je dirais que c'est l'accueil des enfants de moins de 3 ans. Peu d'écoles le pratiquent, surtout en milieu rural. Les points forts :

Petite école de campagne à taille humaine qui rend possible la proximité avec tous les acteurs de la communauté éducative (parents, commune, associations...).

La classe est très grande et bien aménagée, elle permet un accueil des maternelles optimal.

3 adultes sont présents dans la classe pour s'occuper des enfants.

**Vous pratiquez une pédagogie particulière, la pédagogie Freinet : pouvez-vous nous en dire plus ?**

**CM :** Cette pédagogie ne date pas d'hier puisqu'elle est née pendant l'entre-deux-guerres et a été créée par Célestin Freinet, instituteur dans le sud de la France.



Selon cette pédagogie, le maître doit avoir un rôle d'accompagnateur et non pas uniquement de transmetteur "frontal et magistral" de savoirs. En effet, tous les acteurs d'une classe ont des savoirs/ savoir-faire et peuvent le partager. L'objectif de Célestin Freinet était de rapprocher le plus possible l'école du quotidien des enfants et de partir de celui-ci pour arriver jusqu'aux apprentissages.

C'est également une pédagogie dans laquelle les projets collectifs et individuels ont une place importante.

Elle repose sur plusieurs principes :

- L'expression libre : le « quoi de neuf ? » : Les enfants apportent un objet de chez eux ou racontent un événement à leurs camarades par exemple.
- Le tâtonnement expérimental (on apprend en faisant des expériences, des essais, des erreurs)
- La communication (le journal scolaire, les expositions...)
- La coopération (conseil d'élèves, gestion de la coopérative scolaire...)
- L'autonomie et le travail individuel et individualisé.
- La création



**De gauche à droite :**  
Brigitte RAMAGE, Alison FERREIRA PINTO,  
Sylvie RAMAGE, Camille MARC

Grâce à ces principes, C. Freinet souhaitait que les élèves deviennent des citoyens éclairés, libres et capables de réfléchir par eux-mêmes.

**Quels sont vos projets pour l'école, dans un futur proche ou pour les années à venir ?**

**CM :** Avec le contexte sanitaire, il est difficile de se projeter déjà pour cette année ! Cependant, je souhaiterais que la classe fasse une sortie scolaire en fin d'année, à la ferme par exemple. Pour les années à venir, l'aménagement de la cour de récréation serait un beau projet à mener avec la commune.



**Un grand merci à Camille pour avoir répondu à nos questions et pour tout le bien-être qu'elle apporte à ses élèves !**

## MERCI AU PERSONNEL SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Cette année scolaire 2019/2020 a été difficile de par le contexte Covid. Il a fallu faire preuve de beaucoup d'adaptabilité face à la pandémie. Les enseignantes, Carole, Laurence et Camille ont su mener leur groupe classe avec énormément de bonne volonté et professionnalisme. Au printemps l'enseignement en distanciel a demandé beaucoup de patience et d'énergie aux parents et aux maîtresses. Peu d'enfants ont décroché scolairement et le suivi a été assuré au quotidien de façon très sérieuse. Ensuite est venue la période où les enfants sont venus par groupes avec un protocole sanitaire très sévère. Les ATSEM, Emilie, Aurélie, Alison, Brigitte ont été là pour encadrer et accompagner les enfants durant cette période anxiogène pour tout le monde. Bravo à toutes qui ont su mettre de côté leur propres craintes afin que les enfants reprennent le chemin de l'école avec le sourire.

Nous avons beaucoup de chance d'avoir des enseignantes et Atsem aussi bienveillantes pour les enfants. Encore merci à elles et sachons les encourager au quotidien, elles le méritent.

Nous pouvons associer Sylvie, notre cantinière de Saint-Point qui a su s'adapter aussi aux conditions en renforçant l'équipe d'Atsem sur Saint-Point lorsque les repas ont été suspendus. Puis lorsque le quotidien a repris, Sylvie a repris ses fonctions, avec le sourire. Merci aussi à elle pour son pouvoir d'adaptation et son souci de la qualité de service. Que de précieuses personnes !

Nous attendons toujours que les conditions sanitaires soient plus clémentes pour organiser un moment festif autour de Brigitte afin de fêter son départ à la retraite.



## ASSOCIATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire accueille quotidiennement 23 enfants et 4 adultes.

Notre cantinière, Mme RAMAGE Sylvie élabore les menus, passe les commandes, effectue le suivi des denrées alimentaires, cuisine les repas, les sert et nettoie et range la cuisine et le réfectoire. Mmes RAMAGE Brigitte et FERREIRA PINTO Alison s'occupent des enfants pendant les repas.

Un repas végétarien obligatoire est servi une fois par semaine.

Le bureau de l'association se compose de :

Mr BRUTEL Mathieu (président)

Mme BERGERON Virginie qui cède sa place de trésorière à Mme AVERLY Bérengère.

Mme DESCHIZEAUX Emilie (secrétaire)

L'association se porte bien, c'est pourquoi nous n'avons pas organisé de manifestations ces dernières années.



Association du Restaurant Scolaire

## RPI LES QUATRE SAISONS



Pour l'année 2020, l'association des écoles de Saint Point et de Bourgvilain, " le RPI les 4 saisons" a fait la traditionnelle vente de galettes qui était attendue par les habitants des deux communes.

A suivi, la vente de fromages qui cette année a été retardée pour cause de confinement. Ceux-ci ont donc été distribués en mai avec les gestes barrières nécessaires. La vente de pizza en juin n'a pas pu être proposée à l'ensemble des deux communes, seules les familles des écoles ont pu en bénéficier. La vente de vins d'Alsace a été reconduite en décembre.

La vente de fleurs, la buvette tenue pour l'après-midi jeux en collaboration avec "Villages Solidaires" et la buvette-snack lors des " 30 ans du théâtre du Chêne de Jocelyn" ont été malheureusement annulées.

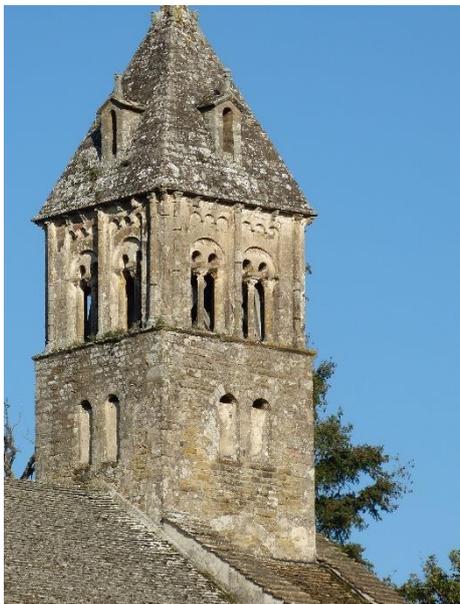
**Pour l'année 2021, seront reconduites, si la situation sanitaire le permet :**

- **Vente des galettes** en janvier
- **Vente de fromages** du Jura en février-mars
- **Vente de fleurs** en mai
- **Buvette** lors de l'après-midi jeux en mai
- **Buvette-snack** des « 30 ans du Chêne de Jocelyn » en juin
- **Kermesse** de fin d'année scolaire en juin
- **Vente de pizzas** en juin et décembre
- **Vente de vins d'Alsace** en décembre

Ces manifestations sont proposées pour l'ensemble des habitants des deux communes du RPI.

Le RPI des Quatre Saisons

## COMMISSION PATRIMOINE



Le patrimoine immatériel de notre commune et des Sampognards constitue une richesse rare et à sauvegarder. Ainsi, à l'initiative de la commune, des actions pourraient être menées pour glaner les « mémoires des anciens », histoires atypiques liées au territoire, formulations de patois locaux...

Cela est encore en réflexion pour définir quelle forme donner à ces recherches, avec quelles aides locales, associations, habitants,... Les bonnes idées et la participation de tout un chacun seront les bienvenues.

Notre village bénéficie également d'un patrimoine diversifié : le château, l'église St-Donat du XIe siècle ainsi que le tombeau de Lamartine, les différents lavoirs, puits et croix répartis dans les différents hameaux.

Au vu des dégradations causées par le temps sur l'église St-Donat, il nous a paru nécessaire de nous rapprocher de la Fondation du patrimoine pour avoir accompagnement et conseil pour sa restauration. Un diagnostic de l'état général est en cours. L'église et le tombeau étant contigus, pourraient constituer un seul et même dossier de restauration. Lorsque nous aurons retour du diagnostic des travaux à envisager, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Lors du 150<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de Lamartine, le groupe de bénévoles, qui avait assuré l'organisation de cet évènement, avait suggéré également de faire réaliser par un ou une artiste une fresque sur le mur du lavoir du Bourg, cette fresque faisant référence à notre poète et homme politique Alphonse de Lamartine. Nous avons longuement cherché une personne qui accepte de travailler sur ce projet soumis à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Marylin PIRES JURADO, artiste locale de Pierreclos a proposé un avant-projet à l'ABF de notre territoire, qui a été accepté. Nous nous réjouissons à l'idée que cette fresque voie enfin le jour, probablement au printemps quand la météo le permettra.



Ce travail est financé par une subvention octroyée par le Ministère de la Culture à hauteur de 3 000 € et une délibération avait été prise lors du précédent mandat pour que la commune complète financièrement avec un plafond de 1 500 €. Nous sommes dans le réalisable puisque le coût demandé pour ce travail est de 4 000 €.

A bientôt pour découvrir ce travail !

## CIMETIERE

Nous avons beaucoup de compliments sur le nouvel aspect du cimetière. Le passage en zéro phyto a transformé son allure et ceci est apprécié par les familles. Nous sommes en travail pour la création d'un colombarium, nécessaire, car de plus en plus de crémations sont demandées. Nous espérons que 2021 puisse être l'année de création de ce colombarium.

Vous avez peut-être aperçu Janine TRIBOULET et Thierry SAINT-PAUL dans les allées du cimetière. Ils ont apporté une grande aide à la municipalité puisqu'ils ont reconstitué un plan exact du cimetière.



Merci à eux pour les nombreuses heures passées sur ce sujet. L'aide de personnes bénévoles est tellement appréciable !

## LE PLAN ZERO PHYTO

Un bilan de l'opération « commune sans pesticides » ou « Plan de Gestion Différenciée » commencée il y a 3 ans a été réalisé dernièrement par le cabinet d'études AGROSTIS.

Des échanges ont eu lieu en présence de Sylvain et Fabrice, qui ont pu suivre les conseils donnés par le cabinet, recevoir les félicitations pour les réalisations effectuées ainsi que poser des questions sur certaines pratiques, et aussi donner leur avis sur des points techniques.

Le plan de gestion différenciée, ou encore zéro phyto a permis :

- De faire l'inventaire des pratiques phytosanitaires et des pratiques horticoles
- D'identifier les points négatifs et positifs des pratiques actuelles
- D'identifier et de représenter au format cartographique les secteurs où les pratiques phytosanitaires présentent des risques pour la ressource en eau
- De proposer des préconisations d'entretien plus durable du patrimoine vert de la commune
- D'apporter des éléments techniques pour soutenir les élus dans leur réflexion sur les différents niveaux d'entretien de la commune

Ainsi, nous élus et agents, pourront nous appuyer sur ce bilan pour :

- Améliorer les pratiques phytosanitaires en tenant compte des risques vis-à-vis de la ressource en eau et de notre population
- Améliorer nos pratiques horticoles
- Choisir les matériels alternatifs adaptés à notre commune
- Mettre en place des techniques alternatives telles que le paillage, les plantations de végétaux couvre-sol.

La logique de cette gestion durable de l'espace public va ainsi se poursuivre, avec la nouvelle équipe. Ce bilan à trois ans a permis de souligner les améliorations et les points restant à accomplir dans la commune.

## LE VERGER COMMUNAL

Le verger communal contient 33 arbres, 11 poiriers et 22 pommiers dont certains de variétés rares. Suite à une taille de restructuration et une inspection sanitaire, 7 arbres sont à remplacer (car gravement endommagés ou morts).

Un affichage avec noms et caractéristiques variétales va être réalisé pour chaque arbre.

Dans une dynamique intercommunale, à Tramayes, en 2017, 37 arbres ont été plantés et greffés avec des variétés anciennes devenues très rares.

Ces deux vergers sont entretenus par les agents communaux, et le suivi (traitements naturels, greffes, tailles...) se fera avec informations régulières aux habitants intéressés.



## AMBROISIE

Comme cela vous avait déjà été souligné dans un précédent bulletin municipal, l'ambroisie est une plante invasive à l'origine de problèmes importants de santé publique. Elle est en effet à l'origine de nombreuses allergies et le risque de devenir allergique augmente avec sa présence dans notre environnement proche.

Il est donc important que vous nous informiez de sa présence si vous en voyez. Certains habitants l'ont déjà signalée l'été dernier et nous les en remercions.

Le pollen de l'ambroisie étant l'élément à l'origine des allergies, il est très important de pratiquer un arrachage systématique le plus tôt possible afin de limiter au maximum sa floraison.



Stade plantule

Stade végétatif

Stade floraison

## RENOUEE DU JAPON

La Renouée du Japon est également une plante invasive à combattre autant que nous le pouvons car elle met en péril la végétation locale dans les endroits où elle pousse et rien ne l'arrête car sa racine descend très profondément dans le sol. Nous en avons repéré une tâche importante près de Bernachon et nous allons la bâcher afin d'éviter sa propagation et la faire disparaître. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez connaissance d'endroits où elle se serait implantée sur Saint Point.



## DECHARGES SAUVAGES

Nous avons pour objectif de rendre notre village propre et attrayant pour ceux qui se promènent dans un paysage qui est très préservé et qui doit le rester. Pour cela nous souhaitons effacer quelques traces du passé qui nous paraissent peu reluisantes et qui datent d'une époque où les déchetteries n'existaient pas. Le nettoyage de la décharge sauvage, très ancienne, présente près de Bernachon va être organisé dès que la crise sanitaire nous le permettra. Toutes les bonnes volontés qui souhaiteraient aider au tri des déchets seront les bienvenues.

Le SIRTOM nous aidera dans cette tâche en nous prêtant des bennes gratuitement et en évacuant les déchets vers leurs services.

Nous vous communiquerons la date de cette première opération dès que nous la connaissons. Nous vous invitons également à participer à cet effort de nettoyage en récoltant les éventuels déchets qui pourraient exister dans vos hameaux et à nous contacter si vous avez besoin d'aide.

A titre de rappel, actuellement, tout dépôt sauvage de déchets est puni par la loi avec les peines encourues suivantes:

Abandon ou dépôt de déchets par un particulier : contravention de 2e classe, soit une amende forfaitaire qui peut aller de 68 euros à 450 euros selon l'[article R632-1](#) du Code pénal repris par l'[article R.541-76](#) du Code de l'environnement.

Abandon ou dépôt de déchets par un particulier transportés en véhicule : contravention de 5e classe, soit une amende d'un montant maximum de **1.500 euros** (3.000 euros en cas de récidive) prononcée par un juge, selon l'[article R635-8](#) du Code pénal repris par l'[article R541-77](#) du Code de l'environnement.

Abandon ou dépôt de déchets par une entreprise : **2 ans de prison** et/ou **75.000 euros** d'amende, selon [article L541-46](#) du Code de l'environnement.

## ENVIRONNEMENT DANS NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Cette commission a été ouverte à la population dans le but de favoriser les échanges et l'implication de chacun autour de la transition écologique et des projets relatifs menés sur le territoire. Une première réunion a eu lieu dont l'objectif était de dresser un profil sommaire des actions menées et en cours, notamment :

- la transition énergétique (rénovation énergétique, énergies renouvelables, amélioration de l'habitat...)
- la mobilité
- la gestion des déchets
- les circuits courts et l'énergie en agriculture

D'autres rencontres suivront, des actions se poursuivront et d'autres se mettront en place. Nous ne manquerons pas de vous informer via les tableaux d'affichage dans les hameaux.



## LE VALOUZIN

Depuis quelque temps, notre communauté de communes, ayant pour compétence la gestion du site du lac de Saint-Point a engagé une étude pour la restauration du cours d'eau du Valouzin.

Ceci, avec pour objectif, d'améliorer la qualité de l'eau et par conséquent les conditions d'accueil de la faune, notamment piscicole.

Le lac se trouvant sur le tracé du Valouzin, il est considéré, par les autorités compétentes, comme un frein à l'écoulement normal de l'eau.

Les débits d'entrée et de sortie de l'eau doivent être mesurés. Cette phase de travaux nécessite l'élaboration d'un dossier administratif à remettre à la DDT. Le coût de ce dossier est important au regard du montant des travaux. Ce dossier et les travaux seront donc portés par le nouvel EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) dès la mise en place de celui-ci.

Pour la suite, l'étude engagée prévoit la restauration du tracé du Valouzin en aval du plan d'eau. Cette phase de travaux, beaucoup plus complexe à mettre en œuvre et coûteuse, nécessite une réflexion plus approfondie et de nouvelles discussions au sein de la communauté de communes.



L'économie circulaire permet de **préserver les ressources naturelles** épuisables et précieuses, **réduire l'empreinte environnementale** sur la planète et **favoriser l'insertion et la solidarité**.

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne accompagne et incite les habitants du territoire à **repenser leur façon de consommer** en changeant leurs habitudes et en passant à l'action. Car bonne nouvelle : de nombreuses solutions existent !

- **Mieux acheter**, c'est penser aux déchets futurs dès l'étape du choix d'achat, en privilégiant des produits moins emballés que d'autres, écolabellisés ou réparables... C'est aussi acheter d'occasion, emprunter ou louer.
- **Mieux utiliser**, c'est suivre les instructions d'utilisation d'un produit afin de prolonger sa durée de vie, respecter les doses prescrites pour les produits de santé et d'entretien, mieux gérer ses stocks de produits alimentaires pour éviter le gaspillage.
- **Moins jeter**, c'est utiliser les produits tant que l'on peut s'en servir, donner ou vendre ce dont on ne se sert plus et composter ses déchets organiques.

#### Les faits Zéro Déchet :

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne a mis en place des accompagnements pour les habitants du territoire. Retrouvez plus d'informations sur le site internet du SIRTOM, et suivez l'actualité sur la page Facebook !

Trier ses déchets : La première étape est de prendre connaissance des consignes de tri du territoire du SIRTOM sur les papiers, les emballages, le textile et les chaussures, le verre, et tous les flux que l'on retrouve en déchèteries. Pour s'informer sur comment et pourquoi trier, rendez-vous sur le site internet du SIRTOM dans la rubrique « Consignes de tri » !

Composter : Proposition d'achat d'un composteur à tarif préférentiel (10 €). Régulièrement, des ateliers d'échanges et des formations sur le compostage et le jardinage au naturel sont organisés pour accompagner chaque citoyen vers la mise en place de ces pratiques.

Valoriser ses résidus de jardin : Aide pour tester une tondeuse mulching (tond la pelouse et la laisse sur place) ou un broyeur (transforme les branches en broyat) chez nos 5 partenaires : la première location est gratuite, et les suivantes sont à tarif préférentiel (contact à prendre directement avec les partenaires).

Transformer les épluchures en œufs : 2 poules et 1 poulailler fabriqué par un ESAT local sont proposés pour 80€ : cela permet, en plus de la récolte des œufs, de diminuer par 3 le poids de votre poubelle ménagère. Le SIRTOM favorise les foyers n'ayant pas encore de poules pour cette opération.

Réparer ses objets : Soit en faisant appel à des artisans répar'Acteurs via [www.annuaire-reparation.fr](http://www.annuaire-reparation.fr), soit en apprenant à réparer avec l'aide des MacGyvers bénévoles chaque mercredi après-midi à la ressourcerie Eco'Sol (28 bis, route de Jalogny CLUNY). Des ateliers sont aussi organisés dans les communes, selon les besoins des habitants.

Prêt d'une exposition photo : Le SIRTOM a travaillé avec un photographe local pour rendre les matières déposées en déchèteries belles et fascinantes ! Le SIRTOM souhaite faire circuler ces photos dans des lieux différents (les écoles, les mairies, les festivals, les entreprises,...), dans le but de sensibiliser les personnes sur le besoin de protéger les ressources et limiter le gaspillage.

## Réparation

Venez apprendre à réparer vos objets à la Ressourcerie de Cluny chaque mercredi après-midi, ou durant l'atelier mobile dans une commune !

Si vous êtes bricoleurs, rejoignez l'équipe de bénévoles « MacGyver » !



## Poules

Elles permettent de transformer vos épluchures en œufs et réduire de 30% le poids de la poubelle ménagère !  
**1 poulailler + 2 poules pour 80€.**

Cette opération est sur inscription.



## Livres « Zéro Déchet »

Retrouvez des livres « Zéro Déchet » dans vos bibliothèques !

*Recette anti-gaspillage, jardinage, recette pour produits d'entretien,...*  
Bonne lecture ! ☺



## Végétaux

Un essai gratuit et des locations à tarif préférentiel de tondeuse mulching et broyeur à végétaux chez nos 5 partenaires !

Astuce : Passez votre tondeuse sur vos petites tailles de haies, pour un beau broyat pour votre jardin !



## Compostage

10€ l'achat d'un composteur en bois et selon votre envie, des astuces sur le compostage et le jardinage au naturel sont partagées durant des ateliers gratuits !

Ces ateliers sont sur inscription.

Les établissements privés et publics peuvent aussi en bénéficier !



Contact : [zdzg@sirtomgrosne.fr](mailto:zdzg@sirtomgrosne.fr) – 03.85.59.26.98  
[www.sirtomgrosne.fr](http://www.sirtomgrosne.fr) – Page  « Sirtom de la Vallée de la Grosne »

## BENNE A METAUX

Une collecte des objets métalliques de St Point a permis à plusieurs personnes du village de se débarrasser de nombreux encombrants tout en faisant une bonne action puisque tous les bénéfices seront reversés au profit de la cantine scolaire de l'école maternelle de Saint Point. L'entreprise GDE de Mâcon a prêté la benne gracieusement à la commune et nous en profitons pour les remercier. Merci également à tous ceux et celles qui ont aidé ou participé à cette collecte.



## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Dans le cadre de la Communauté de Communes Saint-Cyr Mère Boitier, l'achèvement du travail mis en œuvre depuis maintenant 3 ans pour le PLUI semble approcher.

Des réunions publiques ont été proposées par la Communauté de Communes. Il y en aura d'autres qui vous informeront du travail réalisé. La signature de ce PLUI devrait avoir lieu au printemps après enquête publique. Là encore du retard a été pris à cause du Covid. Cependant l'aboutissement de ce complexe et laborieux sujet approche. Les nouvelles réglementations en termes de constructions ou d'aménagement de vos biens seront consultables en mairie.

## DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Sous l'impulsion du département, le réseau de fibre optique va progressivement se développer dans nos villages.

Pour Saint-Point une armoire de raccordement sera installée prochainement dans le centre du bourg et sera elle-même raccordée au central situé à Tramayes.

Sur les grands axes la fibre optique passera au maximum par les réseaux souterrains qui ont déjà été prévus pour cela, nous serons dans cette configuration pour le centre du village. Dans les hameaux l'extension du réseau fibre optique se fera par un fil supplémentaire ajouté sur les poteaux téléphoniques.

Chaque foyer pourra disposer de la fibre à son domicile après avoir souscrit un contrat auprès de l'opérateur de son choix et uniquement s'il le souhaite. Néanmoins ces travaux importants demandent un délai relativement long. La fin des travaux, qui seront conduits par l'entreprise COVAGE, est prévue pour 2023 maximum.

Le coût de ces travaux sera supporté par le Département.

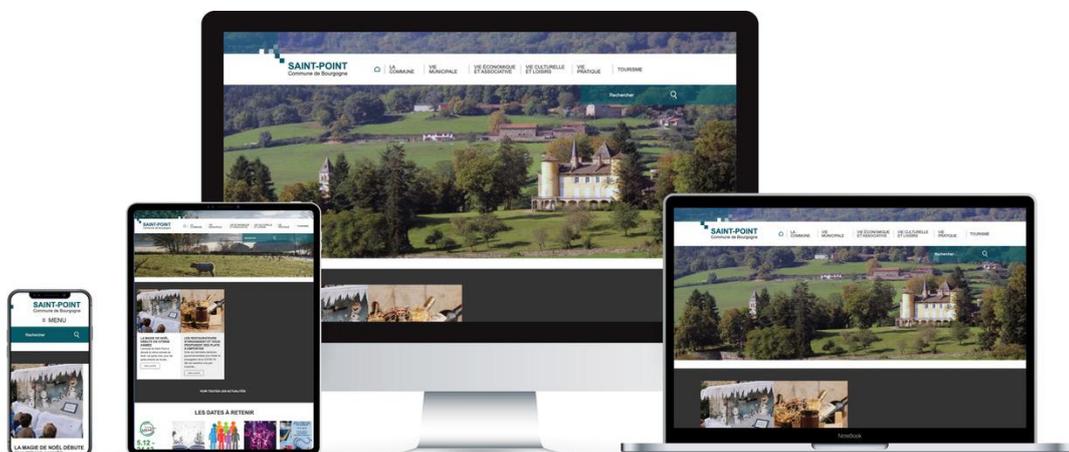
## SITE INTERNET

La communauté de communes Saint Cyr-Mère Boitier aide à la mise en place d'un site internet concernant chacune de ses communes. Les données concernant notre commune ont été transmises.

Ce site devrait être opérationnel en fin d'année à l'adresse [www.saintpoint.fr](http://www.saintpoint.fr).

On y trouvera notamment un agenda des diverses manifestations locales.

Les entreprises, les associations ou personnes privées souhaitant faire connaître leurs activités sont invitées à en faire part à la mairie ou à Claude GUIARD chargée de la mise à jour du site (mail : [claud.guisard@me.com](mailto:claud.guisard@me.com) ou au 06 19 44 97 01)



## TRAIL DU HAUT CLUNISOIS

La commune a été sollicitée pour participer au trail du Haut Clunisois qui a eu lieu le 17 octobre dernier.

Deux parcours ont traversé notre commune, l'un de 51 kms et l'autre de 68 kms. Environ 130 coureurs sont passés sur notre territoire.

Une équipe de trois bénévoles a procédé au balisage des parcours sur notre commune et a tenu le stand du ravitaillement.



## RANDONNEES

Les chemins de randonnées sont l'un des atouts de notre commune. Un chemin balisé appelé « Chemin des Croix » parcourt l'ensemble de nos hameaux sur 15 kms environ.

Une fiche de ce circuit est en cours de réalisation par l'office de tourisme des Verts Vallons de Sud Bourgogne.

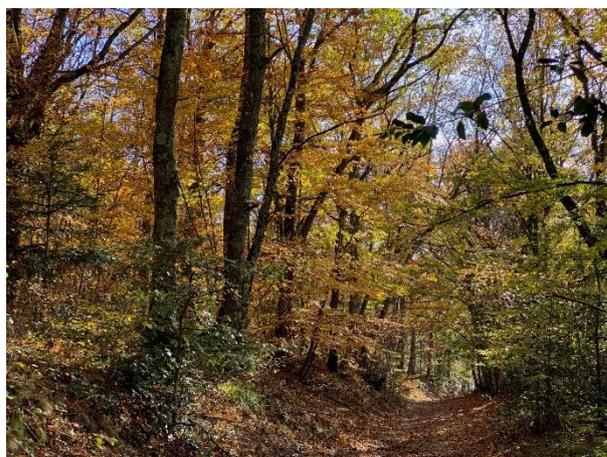
Une petite équipe s'est constituée pour l'entretien de ces chemins.

Si certains d'entre vous sont intéressés pour participer à cet entretien, vous pouvez contacter

Claude Guisard au 0619449701 ou par mail : [claud.guisard@me.com](mailto:claud.guisard@me.com) .

Vous pouvez également la contacter pour lui faire part de vos observations (débroussaillage nécessaire , etc...)

Par ailleurs, l'office de tourisme des Verts Vallons de Sud Bourgogne réfléchit à la création d'un circuit découverte sur les pas de Lamartine qui passerait sur notre commune.



## LES ASSOCIATIONS DE SAINT-POINT

13 associations actives sur Saint-Point mais malheureusement pour la plupart en sommeil cette année 2020...

Nom de l'association	Contact(s)	Adresse mail
L'Amicale de Saint-Point	Marie-Claude GAINOT Evelyne CINIER	<a href="mailto:mariec.gainot@orange.fr">mariec.gainot@orange.fr</a>
La Compagnie du 13/10	Marie-Claude PROLONGE Bérengère AVERLY	<a href="mailto:marieclaud.prolonge@gmail.com">marieclaud.prolonge@gmail.com</a>
Les Compagnons du Chêne de Jocelyn	Hélène POMMIER	<a href="mailto:helenepommier@yahoo.com">helenepommier@yahoo.com</a>
LACIM (Les Amis d'un Coin de l'Inde et du Monde) Comité Saint-Point Tramayes	Janine QUELIN	<a href="mailto:janine.quelin@hotmail.com">janine.quelin@hotmail.com</a>
Association des 4 Saisons	Marie-Laure JOYEUSAZ	<a href="mailto:kikimarie@orange.fr">kikimarie@orange.fr</a>
Tarot	René BROYER	<a href="mailto:g.delille@wanadoo.fr">g.delille@wanadoo.fr</a>
L'Amicale des Amis du Lac	Jean-Luc GUITTAT	Néant
L'Amicale des Amis du Lac Section pêche	Sylvie PLASSARD	<a href="mailto:charras.daniel@wanadoo.fr">charras.daniel@wanadoo.fr</a>
Société de Chasse	Bernard FOREST	Néant
Cantine de Saint-Point	Mathieu BRUTEL	<a href="mailto:mathieu.brutel@laposte.net">mathieu.brutel@laposte.net</a>
Voie Verte Cluny Lac de Saint-Point	Pierre LEVIN	<a href="mailto:voieverteclunylacsaintpoint@gmail.com">voieverteclunylacsaintpoint@gmail.com</a>
Graines de Galopins	Florence MAESO	<a href="mailto:flo.maeso@neuf.fr">flo.maeso@neuf.fr</a>
Association Syndicale des 3 fontaines	Jacky MERCIER	

Suite à une délibération en conseil municipal, la mairie alloue chaque année une subvention aux associations qui en font la demande. Ainsi cette année nous avons décidé de soutenir des associations telles que :

- La Prévention Routière ..... 80 €
- Les Restos du Cœur ..... 150 €
- La Croix Rouge ..... 70 €
- ETAP (Espace Temporaire d'Accueil de Personnes) ..... 150 €
- LACIM (Les Amis d'un Coin de l'Inde et du Monde) ..... 220 €
- Les Compagnons du Chêne de Jocelyn ..... 150 €
- La Compagnie du 13/10 ..... 600 €

## LES COMPAGNONS DU CHENE DE JOCELYN

Les Compagnons devaient célébrer les 30 ans de la troupe en juillet 2020 ; Etant donné les circonstances, nous avons décidé de reporter d'un an la représentation de l'opérette moyenâgeuse : « Le Sire de Vergy »

Ce spectacle sera donné le soir, sur la scène du pré communal, en extérieur, et les deux après-midi des samedi et dimanche seront animés par différents groupes amis.

**Les nouvelles dates fixées sont : samedi 12 et dimanche 13 juin 2021.**

Un petit avant-goût de la pièce :

Le Sire de Vergy a une femme, Gabrielle, dont son ami Coucy est l'amant.

Ce dernier trouve le moyen d'éloigner son rival : il l'envoie en croisade contre les infidèles !

Malheureusement (pour qui ?) à son retour, les choses ne se sont pas passées comme Coucy l'avait prévu...

De grosses surprises vous attendent tout au long de ce spectacle joyeux qui mêlera :

Cor de chasse,

Musique ancienne,

Musique de danse celtique,

Chevaux (mais oui, des vrais !) ... dans la plus parfaite harmonie.

Gaieté garantie.

**Pour nous contacter : [theatre.stpoint@orange.fr](mailto:theatre.stpoint@orange.fr)**



Les Compagnons du Chêne de Jocelyn

## LA COMPAGNIE DU 13/10

Cette année, nous avons prévu deux évènements : deux « Petit Piment », un en mars et un en novembre et le festival « le P'tit Pim » en septembre.

Malheureusement, la crise sanitaire nous a obligés à annuler les deux « Petit Piment » et nous n'avons pu organiser que le festival en septembre.

Ce dernier, grâce à une organisation très cadrée au niveau de la prévention des risques, s'est extrêmement bien passé. Spectateurs et artistes étaient heureux de se retrouver après une année de vache maigre au niveau des propositions artistiques. Nous avons programmé, durant le week-end du 11, 12 et 13 septembre, 6 spectacles dont certains ont été joués plusieurs fois. Tous les âges étaient représentés, certaines propositions s'adressaient aux enfants à partir de 1 an jusqu'à des spectacles pour ados/adultes.

Des ateliers, pour la plupart gratuits, ont également réuni bon nombre de participants : sérigraphie, création de badges, impression, enregistrement de sons, grands jeux, il y en avait pour tous les goûts.

Malgré le masque, les sourires étaient présents grâce également à une météo exceptionnelle.

Au niveau du nombre de personnes ayant participé à ce week-end de fête, nous avons frôlé les 2 000. De quoi nous permettre d'envisager l'avenir avec optimisme et confiance.

Et le bâtiment communal ? Où en sommes-nous ?

Suite à la décision de la municipalité de nous permettre d'investir ce lieu, nous avons plus que jamais le désir de rénover le bâtiment pour en faire un espace dédié à la population de Saint-Point et du territoire plus vaste. Spectacles, ateliers, rencontres diverses, les idées ne manquent pas. Malheureusement, la crise sanitaire de l'année 2020 ne nous a pas aidés et nous avons pris un sérieux retard au démarrage mais l'envie est toujours là et nous travaillons main dans la main avec la municipalité de Saint-Point en espérant que l'année 2021 nous permettra d'avoir de réelles avancées sur ce dossier qui nous tient tant à cœur.



La Compagnie du 13/10

## MEMOIRE DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE EN SAONE-ET-LOIRE



Le 27 avril 1848 Alphonse de Lamartine signait le décret d'abolition de l'esclavage donnant la liberté à plus de 250000 esclaves des colonies françaises. En cette qualité et suite à la commémoration du 150<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de Lamartine, la commune de Saint-Point a été sollicitée pour participer à la création d'une association, en cours de constitution, ayant pour objet de :

- Développer et promouvoir la mémoire de l'histoire de l'Abolition de l'Esclavage en Saône-et-Loire.
- Mettre en valeur la route des abolitions de Saône-et-Loire
- Enclencher et étendre la recherche dans ce domaine spécifique.
- Organiser et soutenir les manifestations, les événements et les moyens de communication en lien avec l'objet de l'association.
- Développer et pérenniser des liens avec l'Outre-Mer et sa diaspora dans l'hexagone dans le cadre de la mémoire de l'histoire de l'Esclavage et de son abolition sous toutes ses formes
- Travailler avec les structures existantes dans le domaine et renforcer les liens avec les partenaires présents ou futurs,
- Mettre en place des partenariats avec la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage.

Cette association est constituée entre 8 communes, membres fondateurs compte tenu de leur histoire : Autun, Digoin, Génélard, Milly-Lamartine, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, Saint-Point et Toulon-sur-Arroux.

Seront intégrées comme membres de droit : Ameugny, Charolles, Cormatin et Mâcon.

Le 15 mai 2021, dans le cadre du festival d'Outremer et avec la participation des Amis des Antilles aura lieu à Saint-Point un temps de commémoration et de festivités. Le programme vous sera communiqué ultérieurement.

La Municipalité

## SALLE DU POETE

La conjoncture sanitaire actuelle ne permet malheureusement pas les regroupements. Le conseil municipal a donc pris la décision de ne pas louer aux particuliers la salle du poète pendant cette période de crise sanitaire d'autant plus que celle-ci accueille les enfants pour le temps de restauration scolaire et qu'un protocole sanitaire important s'imposerait.

Depuis plusieurs années, Ann de Keyser s'est occupée du calendrier et de la gestion – location de la salle du poète. Ann nous a fait savoir son désir d'arrêter cette activité qui demande du temps. La municipalité remercie Ann pour les nombreux services rendus ! Pour les demandes de location, lorsque cela sera possible, merci de contacter la mairie (03 85 50 54 84).

Nous espérons vivement que les associations reprennent vite leurs activités et nous donnent l'occasion de nous retrouver !

LOCATAIRE	DUREE	ETE	HIVER
Habitants de la commune	1 jour	100.00 €	111.00 €
	2 jours consécutifs	166.00 €	188.00 €
Autres personnes	1 jour	166.00 €	183.00 €
	2 jours consécutifs	277.00 €	309.00 €
Réunions et vin d'honneur	La demi-journée	51.00 €	51.00 €
Forfait de nettoyage		62.00 €	62.00 €

## ASSOCIATION VOIE VERTE CLUNY-LAC DE SAINT-POINT (AVVCLSP)

L'association « **Voie Verte Cluny-Lac de Saint Point** », **AVVCLSP**, a été fondée le 18 juin 2017. Son objet est de promouvoir une jonction entre le lac de Saint Point et la Voie Verte de Mâcon Cluny - Chalon par un aménagement pour les cyclotouristes type Voie Verte, est animée par une équipe d'une dizaine de Sampognards et rassemble déjà près de 200 adhérents et /ou sympathisants.

Pour rappel, le Conseil Départemental 71, lors de sa séance du 19 décembre 2019, a décidé le lancement des études de faisabilité technique et financière en vue d'aboutir à l'élaboration d'un nouveau Schéma Directeur Départemental de Voies Vertes portant sur 150 km répartis en 3 axes stratégiques, dont l'axe Cluny-Montmelard via Saint Point, Tramayes, Saint Léger, Pari-Gagné, Trambly et Montmelard. Axe reprenant les études préalables menées par notre association depuis plus de 3 ans, conjointement avec la Communauté de Communes Saint-Cyr Mère Boitier.

Le 15 septembre 2020, le Conseil Départemental a présenté successivement aux deux communautés de communes concernées (la nôtre et celle de Cluny) une première épure présentant un faisceau de tracés traversant les différentes communes concernées par le projet.

En ce qui concerne plus précisément la traversée de Saint Point deux tracés sont à l'étude sur la section allant du virage de la Roche au centre bourg : le premier longeant la D 22 en empruntant le tracé antérieurement affecté à l'ancien Tacot ; le second passant par la route du château, actuellement à sens unique, pour déboucher au centre du bourg au niveau de la salle communale. Le premier tracé a la faveur de notre association dans la mesure où il est le plus cohérent afin que cette voie verte réponde non seulement à une offre d'infrastructures touristiques mais qu'elle puisse également faciliter les déplacements doux au quotidien.

Bien entendu, à ce jour, aucune décision n'est arrêtée, dans la mesure où à partir de l'adoption du nouveau schéma directeur, en principe fin 2020, il s'écoulera un délai d'au moins trois ans avant le premier coup de pioche, sachant que le Conseil Départemental compte développer son nouveau Schéma Directeur au rythme de 15 à 20 km/an...

Ce temps pourra donc être largement mis à profit pour engager le débat paisiblement en toute connaissance de causes et dans l'intérêt de tous.

Contact : [voieverteclunylacsaintpoint@gmail.com](mailto:voieverteclunylacsaintpoint@gmail.com)

Association Voie Verte Cluny-Lac de Saint-Point

## VOIE VERTE

La municipalité se réjouit que le futur tracé Voie Verte passe par Saint-Point. L'association Voie Verte Cluny-Lac de Saint-Point émet une préférence de tracé passant le long de la D22, empruntant la voie du Tacot.

Cependant, la municipalité, après en avoir discuté avec les services du Département porte son choix de préférence par la route du château, plus sécurisée, moins onéreuse pour les instances départementales, et ne prenant pas sur les terres agricoles concernées par la voie du Tacot. Le Conseil Départemental et la municipalité travailleront au fil des mois à venir sur ces différentes options.

Merci à l'association Voie Verte Cluny-Lac de Saint-Point qui effectue un travail remarquable pour que ce projet se réalise et que Saint-Point puisse en bénéficier. Bravo !

La Municipalité

## COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

La Communauté de Commune St Cyr Mère Boitier via une commission subvention accompagne et soutient également les associations à but communautaire qui en font la demande tels que les clubs sportifs, école de musique, etc.

### CIAS (COMMISSION INTERCOMMUNALE DES AFFAIRES SOCIALES)

Cette commission relève des compétences de la communauté des communes Saint Cyr Mère Boitier. Elle a pour mission :

- L'action générale de prévention et de développement social en liaison étroite avec les institutions privées et publiques
- Instruction des demandes d'aide sociale, retrait de dossier de demande auprès du CIAS ou de la commune,
- Aides pour des besoins élémentaires tels que les bons alimentaires, énergie, eau, frais d'obsèques etc...
- Participation au Fonds de Solidarité logement (FSL)
- Actions de lutte contre les violences intrafamiliales. Actuellement la création et la mise en place d'un réseau VIF (Violence Intrafamiliale) est en cours afin de diagnostiquer, sensibiliser et coordonner l'ensemble des interventions des professionnels concernés mais également d'accompagner les victimes et améliorer leur prise en charge (psychosociale, juridique, traitement des enfants victimes directs ou indirects etc...)

Une grande partie du budget de fonctionnement du CIAS est allouée aux associations de notre territoire.

## VILLAGES SOLIDAIRES



L'association Villages Solidaires travaille sur la Communauté de Communes Saint-Cyr Mère Boitier dans les domaines du social, de la solidarité, de la qualité de vie, des loisirs et de l'éducation. Cette association met à disposition de la population, entre autres, la MSAP (Maison de Services Au Public) un guichet unique qui permet l'accompagnement de ceux qui en ont besoin dans les démarches administratives (CAF, MSA, Assurance maladie, Impôts, Pôle emploi etc...)

N'hésitez pas à les contacter si vous avez des besoins au 06 77 30 29 81 – [contact@villagesolidaires.fr](mailto:contact@villagesolidaires.fr)

Pour en savoir plus, allez sur leur site : [www.villagesolidaires.fr](http://www.villagesolidaires.fr)

## SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Le service enfance jeunesse de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier vous propose d'accueillir vos enfants en micro-crèches, en accueil périscolaires, en accueil de loisirs du mercredi et en accueil de loisirs Vacances. Pour tous renseignements : 03 85 59 76 58

## VIVRE A SAINT-POINT

### NOUVEAUX HABITANTS

Même si vous n'avez aucune démarche particulière à accomplir auprès de votre mairie, nous serons heureux de faire votre connaissance, de vous présenter les services de la commune. Passez à la maison communale !



### URBANISME



Avant d'entreprendre des travaux, il est indispensable de vous renseigner en mairie. En effet, la plupart des travaux sont soumis à une autorisation d'urbanisme : déclaration préalable ou permis de construire. La mairie pourra vous mettre en relation avec le service instructeur afin de faciliter vos démarches. Par ailleurs, si votre terrain est situé dans le périmètre d'un monument historique, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine sera obligatoirement consultée.

Vous pouvez également consulter le site [www.servicepublic.fr](http://www.servicepublic.fr)

### NUISANCES SONORES

Selon l'arrêté préfectoral portant sur la réglementation des bruits de voisinage, et, afin de garantir la tranquillité publique, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses etc. ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables du 8h à 12h et de 14h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



### BRULAGE DES DECHETS VERTS



Le brûlage des déchets verts est strictement interdit. Il convient de vous rendre à la déchetterie.

## LISTES ELECTORALES

Vous pouvez interroger votre situation électorale sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Pour vous inscrire sur les listes électorales, il vous suffit de vous rendre en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Vous devez effectuer cette démarche au moins 6 semaines avant le scrutin.

Cette démarche est inutile pour les jeunes de plus de 16 ans qui ont été recensés et qui n'ont pas changé de domicile depuis ; le recensement entraîne automatiquement inscription sur les listes électorales.

## CARTES D'IDENTITE

Le dispositif de délivrance des cartes d'identité a été modernisé en 2017 et la mairie de Saint-Point n'est plus habilitée à transmettre vos demandes ou renouvellement de cartes d'identité. Il faut désormais vous adresser à une mairie équipée d'un dispositif numérique. La plus proche est celle de Cluny. Il faut prendre rendez-vous au **03.85.59.05.87** et vous avez la possibilité de faire une pré-demande en ligne sur le site [www.ants.gouv](http://www.ants.gouv)

## VITESSE TRAVERSEE BOURG

Les travaux du centre bourg sont, de l'avis général, bénéfiques à un certain ralentissement de la traversée du village, principalement sur la zone école. Cependant nous remarquons que des automobilistes peu scrupuleux et irresponsables continuent leurs incivilités.

Comment faire pour que les piétons adultes et enfants soient en sécurité sur cette traversée ? Faudra-t-il engager encore des frais pour mettre en place des contrôles plus sévères ? Ou alors pouvons-nous espérer un sursaut de responsabilité de tout un chacun ?

Cela concerne aussi nos hameaux. Certains véhicules ont une vitesse beaucoup trop élevée pour nos petites routes fréquentées par des marcheurs, des enfants. Avec tristesse, des propriétaires de chats se sont émus de voir leurs petits animaux finir tristement leur vie...

Soyons attentifs aux autres et levons le pied !

## ORDURES MENAGERES

Nous constatons très régulièrement des manques de civisme autour des lieux de dépôts d'ordures ménagères. Il est demandé de respecter le tri et de ne pas déposer d'ordures ménagères en dehors des containers prévus à cette effet. Merci de respecter nos agents communaux en évitant les dépôts sauvages qui entraînent des heures de travail pour nos deux agents, donc un surcoût financier pour la commune.

## DEFENSE

Différentes commissions communales ou communautaires ont été réparties entre les conseillers municipaux pour que chacun puisse se consacrer à un thème correspondant à ses préférences.

Le rôle de la Correspondance Défense consiste à se tenir informé des actions qui seront menées par les forces de sécurité sur le territoire communal.

La gendarmerie nationale stationnée à Cluny intervient sur St-Point, et veille au respect des règles de bienséance sur la commune et plus particulièrement sur le site du lac et notamment durant la période estivale.

La gendarmerie peut, au vu de la dangerosité de la départementale 22, ponctuellement mettre en place des contrôles de vitesse.

Des réunions informatives rassemblant les différents « correspondants défenses » des communes avoisinantes se dérouleront prochainement à Cluny, Mâcon ou ailleurs. Les gendarmes feront alors des mises au point sur la situation et évoqueront les actions qui se profilent.

Thomas LOISIER est le correspondant Défense pour Saint-Point.

## RENSEIGNEMENTS UTILES

Ouverture du secrétariat de mairie :

mardi matin de 10h30 à 12h30  
jeudi après-midi de 15h30 à 18h00

Pour nous joindre :

Le Bourg 71 520 Saint-Point  
**Tél 03.85.50.54.84**  
[mairie.stpoint@free.fr](mailto:mairie.stpoint@free.fr)

Numéro d'astreinte Mairie :

Pour toute urgence à signaler à la mairie en dehors des horaires d'ouverture, vous pouvez contacter le maire, Jocelyne BACQ au **06.89.67.07.03**  
[jocebacq@gmail.com](mailto:jocebacq@gmail.com)



## MAISON A VENDRE OU A LOUER

Vous avez une maison à vendre ou à louer, alors si vous le voulez bien sûr, informez la municipalité. Régulièrement nous avons des demandes d'achat ou de location.

Beaucoup de maisons sont fermées, inhabitées sur Saint-Point, quelle tristesse. Sachez que l'opération amélioration de l'habitat (OPAH) est toujours en cours sur notre territoire et aide à la réhabilitation. Souvent nous devons dire qu'il n'y a rien à louer ou à acheter sur notre commune alors que tant de maisons attendent d'être à nouveau en vie !

## NOUVELLES ACTIVITES

De nouvelles activités professionnelles se mettent en place depuis quelques temps sur Saint-Point. Nous pensons à Julie Villette (07 87 38 46 15) Sampognarde et infirmière, domiciliée dans le bourg depuis 2017. Ses bons soins peuvent venir jusqu'à vous si vous avez besoin. N'hésitez pas à la contacter.

Nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie pour faire connaître votre activité afin que nous puissions, si vous le désirez, informer les Sampognards lors d'une prochaine lettre d'infos ou via le site internet de Saint-Point.

## DECORATION DE NOËL

De façon spontanée, une équipe de bénévoles et membres du conseil s'est mise en place pour décorer, avec les moyens du bord, le centre du village qui était bien tristounet en cette période de Noël.

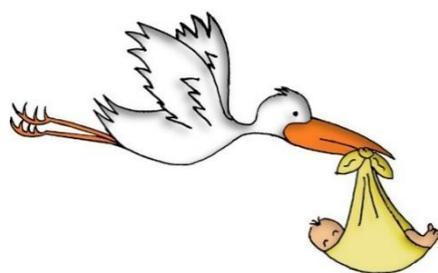
Chacune et chacun ont apporté quelques décorations personnelles. Il est envisagé de s'organiser pour l'année prochaine et de faire encore mieux.

Vous êtes intéressés à l'avenir pour participer à cet agréable moment d'embellissement de notre village ? Merci de vous faire connaître auprès des conseiller(e)s ou en mairie.

Si vous avez des décorations de Noël en trop, avant de les ranger au grenier pour l'année, guirlandes et boules de Noël ou toute autre déco s'y rapportant seront les bienvenues en mairie !

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES



Oscar ACHOURI est né le 12 février 2020 à Mâcon.

Lisa VERSCHELDE est née le 13 août 2020 à Mâcon.

Lucas CHAINTREUIL est né le 24 août 2020 à Mâcon.

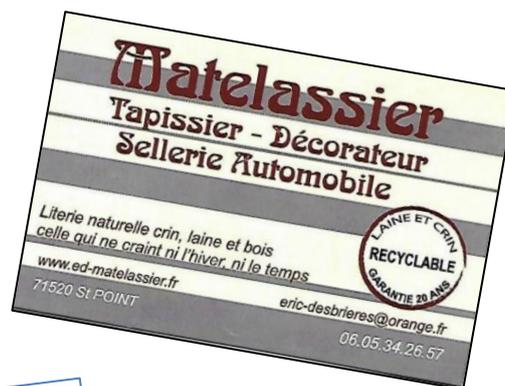
Julian VARRAULT est né le 24 septembre 2020 à Mâcon.

Hyacinthe AVERLY THERAUD est né le 18 octobre 2020 à Arnas.

## NUMEROS UTILES

Gendarmerie	17
Pompiers	18
Urgences médicales	15
Centre antipoison Lyon	112
Pharmacie de garde	39 15
EDF : dépannage / urgence	09 72 67 50 71
EAU : dépannage / urgence	0810 82 68 26
Maison de santé Tramayes	
- Cabinet médical	03 85 50 52 82
- Cabinet dentaire	03 85 50 55 50
- Cabinet infirmier	03 85 50 54 07
- Kinésithérapeute	03 85 50 59 77
- SSIAD (Service de soins infirmier à domicile)	03 85 50 38 00
ADMR	03 85 50 58 75
CLIC du Clunyois (Association de Coordination Gérontologique)	03 85 59 30 60
Assistante sociale du Conseil Départemental (Centre Médico-social place du marché - Cluny)	03 85 59 03 18
SOS Enfance maltraitée	119
	39 19
Violences conjugales féminines	03 85 41 42 42
Drogue info service	0 800 23 13 13
Allo maltraitance personnes âgées ou handicapées	39 77
Les droits des victimes : "08 Victimes"	08 842 846 37
Allo Escroquerie	0 800 02 02 17
	39 39
Allo service publique	03 85 41 42 42
Maison de Justice et du Droit : Mâcon	03 85 21 90 83
Conseil départemental de l'accès au droit : Mâcon	03 85 39 92 00
	06 88 07 20 40
Conciliateur de Justice - Mâcon	06 34 75 08 83
AMAVIP (Association de médiation et d'aide aux victimes d'infractions pénales) Mâcon	03 85 21 90 84
Caisse d'allocations familiales (CAF) : Mâcon	0 810 25 71 10
Caisse Primaire d'assurance maladie (CPAM) : Mâcon	36 46
La poste (bureau de Tramayes)	03 85 50 50 45
Trésor Public : Trésorerie de Cluny	03 85 59 10 89
Trésor Public : Trésorerie de Mâcon	03 85 50 52 65
Vie religieuse : Paroisse des Saints-Apôtres	09 80 38 53 74
Le CRICR (Centre Régional d'Information et de Coordination Routière)	0 800 10 02 00

## LES CARTES DE VISITE



Si vous êtes concernés et que vous n'êtes pas sur cette page, transmettez-nous votre carte de visite, nous l'inclurons dans le prochain bulletin



Un clin d'œil à Joël et Babeth BERGERON qui cessent leur activité agricole cette fin d'année 2020. Merci à Joël pour son investissement dans la commune et dans le monde agricole. Bonne retraite à eux et beaucoup de réussite dans leurs projets personnels.

Les agriculteurs de notre territoire vont être nombreux à prendre leur retraite. Ils sont des acteurs essentiels à la bonne gestion de l'environnement de notre pays. Nous sommes convaincus que l'agriculture et la production locale doivent se maintenir et se développer dans nos villages.

